



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 12 D'APRILE DI U 2023

Le Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 12 avril 2023 à 15 h 00, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Charlotte TERRIGHI, Dominique DI MENZA, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Jean-Baptiste PIERI, Eric CASCIO.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Vanina CHIARELLI-LUZI à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. François SORBA ;
*M. Paul-Joseph CAÏTUCOLI à Mme Juliette PONZEVERA ;
*M. Georges MELA à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Charlotte TERRIGHI ;
*M. Pierre NEGRETTI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Attilius CECCALDI à M. Benoît CHAUDRON ;
*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Eric CASCIO ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Toussaint COEROLI ;
*M. Jacques COSTA à M. Hervé VALDRIGHI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Vanina LE BOMIN, Jean-Christophe ANGELINI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Paul-André ACQUAVIVA, Jean TOMA.

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS OU REPRESENTES:

*M. Thomas WARIN, représentant Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Pascal ACQUAVIVA, Responsable Promotion et Communication ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Compte tenu des membres présents et représentés, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme la présidente ouvre la séance et remercie les administrateurs de leur présence.

Avant que ne soit abordé le premier point de l'ordre du jour, M. Hervé VALDRIGHI est désignée secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 15 MARS 2023.

Mme la présidente propose aux administrateurs de se prononcer sur le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 12 avril 2023.

Le document ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

En premier lieu, Mme la présidente tient à remercier l'ensemble des services de l'ATC pour le travail effectué tout au long de l'année écoulée ainsi que pour leur contribution à la préparation de ce document budgétaire.

Ses remerciements s'adressent également aux membres du conseil ainsi qu'à ceux des différentes commissions pour leurs apports constructifs. Elle indique que le budget qui est présenté ce jour vient poursuivre et accentuer les orientations initiées en début de mandature, inscrites dans la politique générale de l'Exécutif de Corse visant à poursuivre l'objectif de déconcentration touristique qui a été fixé afin de faire du tourisme un secteur économique pérenne, profitable au plus grand monde et à l'impact limité sur l'environnement et sur la société.

Mme la présidente rappelle que cette déconcentration repose sur trois piliers : la géographie, la temporalité et la provenance des flux touristiques de manière à ce que les touristes ne se concentrent plus sur quelques sites durant une courte période et qu'ils ne proviennent pas tous des mêmes bassins émetteurs.

Ainsi, chacune des orientations proposées dans ce budget vient s'inscrire dans cette philosophie afin de faire en sorte que l'activité touristique soit un moteur pour notre île, un facteur de rayonnement et un levier positif pour l'économie et la société corse. Des actions d'investissement viendront soutenir directement le tourisme rural et vert et la promotion mettra en valeur la Corse hors-saison auprès de publics étrangers, sans oublier le centre de ressources qui permet de toujours mieux comprendre et analyser les tendances du secteur.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. PERALDI pour une présentation détaillée du document budgétaire.

Celui-ci rappelle que le budget a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2023 et qu'il s'inscrit dans un souci de maîtrise des dépenses structurelles de frais de personnel et de fonctionnement.

Il précise que les recettes prévisionnelles arrêtées sur la base des recettes avérées ou fortement probables s'élèvent à 21 357 175,63 €. Elles prennent en compte les dotations de la Collectivité de Corse, les financements dans le cadre du plan de relance, les ressources propres de l'Agence et les résultats excédentaires constatés à fin 2022.

Les dépenses et les charges d'un montant équivalent aux recettes permettront en matière d'investissement, le financement des subventions et des aides dont l'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité. Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de 6 820 000 € :

- 2 940 000 € seront principalement consacrés aux subventions concourant à l'aménagement et à l'amélioration de l'offre d'hébergement ou d'activité, dans le cadre du guide des aides au tourisme,
- 3 000 000 € financeront la poursuite du financement de l'appel à projets TPE/PME lancé en 2021 relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique,
- 880 000 € seront dédiés aux investissements propres de l'établissement. Plus de 50% de ce montant sera affecté à la conception et au développement du nouvel écosystème numérique de l'ATC et à la finalisation de la création de la plateforme de dématérialisation de gestion en ligne des demandes d'aides.

Les charges de fonctionnement d'un montant de 14 537 175,63 € regroupent l'ensemble des charges prévisionnelles liées aux actions, les salaires des personnels et les frais généraux nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'établissement.

Les budgets destinés aux actions sont respectivement de :

- 7 430 000 € pour la promotion touristique (campagnes de communication, salons, wokshops, accueil presse et TO... ;
- 931 600 € pour l'aide à l'armature touristique du territoire (aide au fonctionnement OT et FROTSI, soutien aux évènements, programmes UE) ;
- 595 000 € pour le centre de ressources (cahiers du tourisme, études, maintenance et hébergement des sires, documentation...).

Ces montants budgétaires sont des maximums qui tiendront compte des recettes réelles constatées.

Le budget des frais de personnel de 4 692 000 € est en augmentation de 1%.

Ce montant intègre les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point), ainsi que le coût du recrutement des deux collaborateurs qui viendront renforcer l'équipe permanente.

Celui des frais généraux de fonctionnement de 888 575,63 € est en augmentation de 4% (coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...).

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 21 357 175,63 €. 70% de ce budget prévisionnel est destiné aux actions d'investissement et de fonctionnement.

Le budget primitif de l'ATC relatif à l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOIS DE L'ATC.

Mme la présidente indique que le vote en Assemblée de Corse du budget primitif de la CdC a acté la création de deux nouveaux postes budgétaires en CDI au sein de l'ATC, portant ainsi son effectif permanent à 55 collaborateurs afin de renforcer le secteur opérationnel de l'ATC.

Pour ce qui concerne le premier poste, M. FILIPPI précise qu'il s'agit du recrutement d'un ingénieur statisticien destiné au centre de ressources. En effet, le rythme de production des études, analyses et autres documents éminemment stratégiques implique un renforcement de l'équipe de ce pôle, véritable outil d'aide à la décision qui observe, collecte et analyse les données touristiques, dans le but de définir des politiques publiques adaptées au territoire.

Le second poste, indique M. FILIPPI, est destiné au pôle promotion et plus spécifiquement au secteur en forte croissance du MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions), croissance qui nécessite ainsi le recrutement d'un assistant devant seconder l'unique agent cadre en charge de cette activité.

M. FILIPPI insiste sur le fait que ce secteur permet le développement d'un tourisme désaisonnalisé ayant un impact positif sur le tourisme durable (les destinations « vertes » étant plébiscitées) et qu'il s'adresse de plus à une clientèle à fort pouvoir d'achat.

A l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, est adopté le rapport relatif à la modification du plafond d'emplois de l'ATC et l'évolution de l'organisation interne des services.

4) REEVALUATION DE LA VALEUR FACIALE DU TITRE-RESTAURANT 2023.

M. FILIPPI rappelle que les personnels de l'ATC bénéficient de l'octroi de titres-restaurant depuis la création de l'établissement et qu'il a été acté qu'ils bénéficieraient également de la revalorisation de la valeur faciale de ce titre au fur et à mesure des

modifications réglementaires en la matière, à condition que celles-ci soient identiques à celles fixées par la Collectivité de Corse pour ses agents.

L'Assemblée de Corse, en date du 14 décembre 2022 (délibération n° 22/189 CP), a approuvé la réévaluation de la valeur faciale de 9,25 € à 10 € pour les agents de la CdC à compter du 1er janvier 2023.

Afin que les salariés de l'ATC puissent bénéficier de la même mesure, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur la réévaluation de la valeur faciale du titre-restaurant à 10 € selon la répartition suivante :

- Part patronale : 6 €
- Part salariale : 4€
- Total valeur : 10 €

Le principe d'une augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant au bénéfice des personnels de l'ATC est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les rapports devant faire l'objet d'une délibération ayant été examinés, Mme la présidente effectue ensuite un point d'information sur les conventions de partenariat signées avec Atout France. Ces conventions permettent la réalisation et la mise en œuvre du plan de communication composé des diverses actions déclinées sur différents supports de communication online et offline élaborées selon les directives transmises par l'ATC.

Mme la présidente indique que deux conventions ont été signées cette année :

La première est conclue jusqu'au 31 décembre 2023, pour un montant prévisionnel total de 3 241 664 € HT. Il s'agit de la convention cadre annuelle, renouvelée et renégociée année après année. Elle vise tout à la fois les marchés prioritaires (France, Italie, Belgique, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Grande Bretagne), les marchés secondaires (Autriche, Pays-Bas, Scandinavie), ainsi que les marchés complémentaires (Espagne, République Tchèque). L'ATC a, de plus la possibilité d'étendre ses actions à d'autres marchés, notamment émergents, en fonction des opportunités.

La seconde, conclue jusqu'au 30 juin 2023 pour un montant de 210 000 € HT, est co-financée par Atout France. Elle vise à renforcer les actions de communication à destination de dix marchés européens (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse, Pays-Bas, Italie, Espagne, Scandinavie, Autriche et Europe centrale).

A la suite de ces informations, Mme la présidente donne la parole à M. Pascal ACQUAVIVA, qui effectue une présentation PowerPoint des opérations de communication entreprises par l'ATC depuis le début de l'année 2023 ainsi que des actions menées et des films produits et projetés dans ce cadre.

A l'issue de cette présentation, Mme la présidente fait part de sa satisfaction et de sa fierté quant à la mise en œuvre de la campagne de communication « Mi chjamu Corsica ». Alors qu'auparavant toute campagne de promotion était externalisée, celle-ci a été élaborée en partie en interne grâce à la création d'une cellule communication structurée et renforcée. Cette nouvelle façon de fonctionner s'est révélée plus dynamique et conduira peut-être vers la création d'un studio de production propre à l'Agence permettant des économies budgétaires et susceptible également de collaborer avec des professionnels ou institutions extérieurs.

Avant que la séance ne soit levée, M. PIERI souhaite faire part aux administrateurs du renouvellement de la gouvernance du Cercle des Grandes Maisons de Corse dont il est le représentant au sein de ce conseil. Il se déclare également satisfait de la place accordée à la promotion, mission fondamentale de l'ATC ainsi que de l'augmentation du montant du budget qui lui est consacré et indique que son groupement se montrera toujours présent pour le défendre auprès de l'exécutif de la CdC durant les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le secrétaire de séance



Hervé VALDRIGHI

La Présidente



Angèle BASTIANI